
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de construction du boulevard Moïse-Vincent
sur le territoire de la ville de Longueuil
par la Ville de Longueuil**

Dossier 3211-05-421

Le 10 mars 2011

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de construction du boulevard Moïse-Vincent par la Ville de Longueuil répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2005-06-03	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2005-06-30	Délivrance de la directive
2008-05-09	Réception de l'étude d'impact
2008-08-05	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2009-09-15	Réception des réponses aux questions et commentaires
2009-11-03	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2010-12-20	Réception des réponses à la deuxième série de questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de la Ville de Longueuil consiste à construire un boulevard urbain entre le boulevard Grande-Allée dans l'arrondissement de Saint-Hubert de la ville de Longueuil et le boulevard Clairevue Ouest dans la ville de Saint-Bruno-de-Montarville. Le tronçon à l'étude est d'une longueur de 8,2 km. Le projet vise à établir la colonne vertébrale du réseau routier dans un secteur à développer de l'arrondissement de Saint-Hubert, à proximité de l'autoroute 30. Il croisera les boulevards Grande-Allée, Payer, Maricourt-Kimber et Cousineau ainsi que le chemin de Chambly.

Le boulevard Moïse-Vincent comportera six voies de circulation, dont une voie réservée par direction pour le transport en commun. Ces deux voies réservées pour le transport en commun sont planifiées à moyen terme pour accueillir un SLR (système léger sur rail) se prolongeant vers le Métro de Longueuil et vers l'axe du boulevard du Quartier à Brossard. L'emprise totale du boulevard sera de 40 m, mais atteindra par endroits 46 m pour englober les aménagements requis pour atténuer les impacts sonores. Une piste multifonctionnelle pour piétons et cyclistes sera aménagée du côté ouest de l'emprise alors qu'un trottoir et un aménagement paysager sont prévus du côté est. Enfin, au projet sont également inclus des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que des bassins de rétention des eaux pluviales.

Le coût du projet, réévalué en 2011 par l'initiateur, est estimé à 90 M\$, excluant les expropriations et l'acquisition de l'emprise. Le calendrier de réalisation du projet s'échelonne sur une période de deux à trois ans à partir de la date d'autorisation du projet.

Les terrains limitrophes du futur boulevard sont voués au développement urbain de court à long terme, et ce, principalement à des fins résidentielles et industrielles légères.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction des politiques de l'eau;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du patrimoine écologiques et des parcs;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE LONGUEUIL. *Projet de construction du boulevard Moïse-Vincent à Longueuil – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Rapport principal*, par Les Consultants S.M. inc., décembre 2007, 204 pages et 12 annexes;

- VILLE DE LONGUEUIL. *Projet de construction du boulevard Moïse-Vincent à Longueuil – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Réponses aux questions et commentaires du MDDEP*, par Les Consultants S.M. inc., septembre 2009, 21 pages et 4 annexes;
- VILLE DE LONGUEUIL. *Projet de construction du boulevard Moïse-Vincent à Longueuil – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Réponses à la deuxième série de questions et commentaires du 29 octobre 2009 du MDDEP pour le projet de construction du boulevard Moïse-Vincent par la Ville de Longueuil*, décembre 2010, 2 pages et 1 annexe;
- VILLE DE LONGUEUIL. *Projet de construction du boulevard Moïse-Vincent à Longueuil – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Résumé*, par Les Consultants S.M. inc., février 2011, 32 pages et 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée du 30 juin 2005. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Louis Messely, géogr., M. Env., M. ATDR
Chargé de projet
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales